

Bruxelles, le 18 décembre 2023
(OR. en)

16773/23

LIMITE

ENER 696

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conclusions ministérielles du groupe à haut niveau sur la connexion énergétique pour l'Europe centrale et du Sud-Est - Autorisation de signer un instrument non contraignant

1. Le 5 juillet 2023, la Commission a informé le groupe "Énergie" de son intention d'approuver, au nom de l'UE, les conclusions ministérielles du groupe à haut niveau sur la connexion énergétique pour l'Europe centrale et du Sud- Est¹.
2. Le 18 juillet 2023, le groupe "Énergie" a examiné l'approche proposée par la Commission, étant entendu que cette dernière informerait le groupe de l'avancement des négociations sur les conclusions ministérielles menées avec les parties concernées et reviendrait vers le Conseil à l'issue du processus de négociation afin de solliciter de la part de celui- ci l'autorisation d'approuver, au nom de l'UE, les conclusions ministérielles du groupe à haut niveau sur la connexion énergétique pour l'Europe centrale et du Sud-Est.
3. Le 18 septembre 2023, le Conseil a autorisé la Commission à négocier ces conclusions ministérielles au nom de l'UE (ST 11974/23).

¹ WK 9153/23.

4. Le 12 décembre 2023, le groupe "Énergie" a examiné le texte du projet de conclusions ministérielles qui figure dans le document WK 16510/23. Quelques États membres ont formulé des observations. Des réponses ont été apportées à ces dernières sans modifier le texte.
5. Entre le 13 et le 15 décembre, le texte a fait l'objet d'une consultation écrite informelle au sein du groupe "Énergie". Aucune objection n'a été soulevée.
6. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à:
- confirmer son accord sur le texte des conclusions du Conseil figurant dans le document ST 16776/23;
 - inviter le Conseil à autoriser la Commission à signer, au nom de l'Union, les conclusions ministérielles du groupe à haut niveau sur la connexion énergétique pour l'Europe centrale et du Sud-Est lors de la réunion ministérielle concernant la connexion énergétique pour l'Europe centrale et du Sud-Est qui aura lieu le 19 janvier 2024 à Athènes, en Grèce, conclusions dont le texte figure dans le document ST 16776/23, sous réserve d'adaptations mineures qui pourraient résulter des négociations avec les partenaires concernés, mais sans modification sur le fond.